

PROCLAMATION.

ATTENDU que le quatrième jour du mois d'Octobre dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement du *Canada*, au VINGT-UNIÈME jour du mois de NOVEMBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'*Ottawa*; SACHEZ MAINTENANT que, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du *Canada*, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au jour susdit par les présentes vous convoquant et vous enjoignant de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du *Canada*, en Notre CITÉ d'OTTAWA, MARDI le TRENTE-UNIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du *Canada*, et agir comme il sera nécessaire. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*. TÉMOIN Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable SIR FRÉDÉRIC TEMPLE, Comte de *Dufferin*, Vicomte et Baron *Clandeboyce* de *Clandeboyce*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboyce* de *Ballyleidy* et *Killeleagh* dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande* et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *Saint Patric* : et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur Général du *Canada* et Gouverneur et Commandant en Chef de l'Île du *Prince-Edouard*. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, en Notre dite Puissance ce QUINZIÈME jour de NOVEMBRE, en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante et douze et de Notre Règne la trente-sixième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

[L. S.]

DUFFERIN.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.,

A Nos très-aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du *Canada*, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du *Canada*, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'*Ottawa* le trente-unième jour de décembre courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Quinzième jour du mois de Novembre dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement du *Canada* au Trente-Unième jour du mois de décembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'*Ottawa*; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable par et de l'avis de Notre Conseil Privé du *Canada* de vous exempter, et chacun de vous d'être présents, vous enjoignant de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du *Canada*, en Notre Cité d'*Ottawa*, SAMEDI le HUITIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, pour prendre et